

Requête de 2 maîtresses d'école de Toul pour toucher leur traitement.

Numéro d'inventaire : 1979.11972

Auteur(s) : Anne Barré

Margueritte Thomas

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1792

Description : Feuille double manuscrite.

Mesures : hauteur : 308 mm ; largeur : 203 mm

Notes : La réponse favorable donnée à la requête a été ajoutée sur la même feuille.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Toul

Nom du département : Meurthe-et-Moselle

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Meurthe-et-Moselle, Toul

10

n. viard. 30
n. 832. Du. le 9. 8^{mo}

Nous Présente
Requête; Aux Citoyens Administrateurs
du Département composant le Directoire du District
de Coul
Syndre;

Le Directoire
considérant que les
rentes affectées
à la fondation de Marie Anne Barre et Marguerite Thomas
des sœurs de la Vierge, Maîtresses des écoles de cette ville; vous
étaient en partie représentées, que depuis sept mois qu'elles ont
affilié sur la
nation; que la
rentée de ces
rentes éprouvant officiers Municipaux, il a été arrêté qu'elles
du retard d'au
Le payement.
de la Supérieure
de l'établissement; c'est pourquoi elles vous prient de vouloir
donc il s'agit
de l'établissement
de deux cent cinquante Livres, ^{chacun} après les
pour l'avenir Règlement du Directoire du Département de
au payement de la Meurthe.

dit. Requête: fait à Coul ce 5 octobre 1792 l'an 1.^{er}
Pourquoi le
Directoire estime la République Française.
que le traitement
de remontrances aient été
reglé sur le pied de
cinq cent livres
annuellement; il y a
lieu de les autoriser
à la caisse de la Régie
Nationale des Domaines

Marie Anne Barre
Marguerite Thomas

